

**CANDIDATURE POUR LE TABLEAU D'AVANCEMENT  
D'APAE AU TITRE DE 2017**

Rectorat  
DAP2

Mme Isabelle LEMANS

**Rappel :** pour les TA2017 les conditions à remplir sont celles en vigueur au 15 décembre 2016 (échelon détenu)

**I- Conditions d'inscription**

Conformément au décret n°2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié articles 19 et 20), peuvent faire acte de candidature les attachés de l'éducation nationale justifiant d'au moins 7 années de services publics effectifs dans un corps civil ou cadre d'emploi de catégorie A ou de même niveau, ET ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 9<sup>ème</sup> échelon du grade d'AAE.

Ces conditions sont appréciées au **31 décembre 2017**.

**II- Situation administrative arrêtée au 31 décembre 2017**

Nom d'usage : ..... Nom de famille : ..... Prénom : ..... Date de naissance : ..... Affectation actuelle : ..... ..... ..... Depuis le : ..... Fonctions exercées : ..... Ancienneté Fonction Publique : (tous services de stagiaires, titulaires et non-titulaires <u>validés</u> )  /___/ ans /___/ mois /___/ jours	Grade actuel : Attaché d'Administration de l'Etat Date de nomination AAE : ..... Modalité d'accès dans le corps des AAE : <input type="checkbox"/> Par concours <input type="checkbox"/> Autre - Préciser..... Echelon au 15 décembre 2016 : ..... Depuis le : ..... Préciser si vous avez assuré les fonctions suivantes : <input type="checkbox"/> au cours de l'année scolaire 2016/2017, des fonctions listées dans l'arrêté du 16 mai 2014 fixant la liste des fonctions mentionnées dans le cadre l'accès au GRAF <input type="checkbox"/> dans les 5 dernières années, l'intérim ou remplacement d'un APAE, DdS ou AAHC plus de 5 mois consécutifs <input type="checkbox"/> dans les 5 dernières années, des missions particulières (maître d'apprentissage, tutorat de fonctionnaires stagiaires, membre de jury de concours, formateurs) à l'initiative de l'administration  <b><u>ET fournir obligatoirement tous les justificatifs</u></b>
---	---





